

Le CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES

Spécialités : « Productions florales et légumières » et « pépinières »

Les métiers préparés

Le CAPA Productions Horticoles prépare à des emplois d'ouvriers qualifiés dans les entreprises de productions horticoles telles que :

- La production florale
- La production légumière
- La pépinière

Les conditions d'admission

Niveau :

Le candidat souhaitant s'inscrire dans cette formation doit être issu d'une classe de CPA ou 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

Âge :

Vous devez avoir entre 16 et 26 ans. Vous pouvez être admis à 15 ans si vous êtes issus d'une classe de 3^{ème}.

Maître d'apprentissage

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans l'une des trois activités de productions horticoles suivantes :

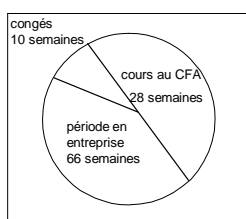
- Floriculture
- Maraîchage
- Pépinières

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

L'alternance CFA / entreprise

Durée modulable en fonction du profil du candidat : 1 à 3 ans dans le cadre de **Parcours de Formation Individualisé**.

Parcours classique : durant deux années vous aurez passé 28 semaines au CFA, 66 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés



La formation

Le CAPA se présente sous forme d'Unités Capitalisables (UC). Les 8 U.C. qui composent le CAP sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément. Ces UC forment à des objectifs d'intégration professionnelles dans les domaines suivants :

L'expression et la communication, l'hygiène et la sécurité, les technologies horticoles, l'économie et le social, les mathématiques.

Programme et horaire moyen par semaine	
Enseignement général	
Mathématiques (UC2)	4
Expression – communication (UC4)	4
Vie Sociale et Professionnelle et monde actuel (UC51)	2
Rapport de stage (UC52)	4
Education physique et Sportive (UC7)	3
Enseignement professionnel	
Connaissance des pratiques professionnelles (UC11)	11
Maîtrise des techniques et gestes Professionnels (UC12) évalués en entreprise	
Informatique (UC8)	2
Travaux pratiques (UC12)	3
Atelier individualisé	2
Total	35

Des cours de soutiens optionnels sont proposés, en particulier pour la préparation de l'épreuve du rapport de stage.

Des séances de Travaux Pratiques sont organisées au sein de l'atelier horticole du site parallèlement aux enseignements techniques.

1 UC est intégralement évaluée **en entreprise** : l'UC 12 qui valide la « maîtrise des techniques et des gestes professionnels ».

L'évaluation

La formation étant organisée en UC, les épreuves pour chaque UC sont réparties sur les 2 ans de formation.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 8 UC constitutives du CAP sont obtenues. Si l'une ou plusieurs des UC ne sont pas obtenues à l'issue de la formation, vous avez 5 ans pour les représenter afin d'obtenir le diplôme.

- ▶ **Sébastien BAREIT**, coordinateur sebastien.bareit@educagri.fr
- ▶ **Carole PELLEGRINO**, directrice cfa.landes@educagri.fr

L'entrée directe en deuxième année et les parcours personnalisés de formation

Lors de votre admission au CFA nous vous proposons d'évaluer ensemble vos connaissances et en fonction des résultats, nous bâtissons un parcours de formation.

Si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, vous pouvez être dispensé de certaines UC ce qui vous permettra d'approfondir les UC professionnelles.

Si vous avez déjà obtenu un CAPA dans une autre spécialité, vous pourrez entrer directement en 2^{ème} année.

Si vous avez des difficultés sur certains acquis nécessaires pour le suivi de votre formation en CAP, le CFA vous proposera un parcours individualisé.

La poursuite des études après le CAP

Le CAP prépare au métier d'ouvrier qualifié en horticulture dès l'obtention du diplôme, mais vous pouvez poursuivre vos études si vous le désirez.

Le CFA Agricole et horticole des Landes propose ensuite une formation en un an : le BPA (Brevet Professionnel Agricole), puis un Bac Professionnel en 2 ans au delà du BPA.

Le BPA forme au poste d'ouvrier hautement qualifié en horticulture. Il comprend une formation aux techniques horticoles, à la commercialisation et à la gestion. L'ouvrier hautement qualifié doit pouvoir participer à l'ensemble de ces activités voire assister l'exploitant.

Votre métier au quotidien

Si vous souhaitez être salarié à l'issue de votre formation, vous serez en mesure, après un temps d'adaptation dans l'entreprise, de réaliser le travail demandé dans le cadre des consignes données par votre supérieur hiérarchique.

Les tâches techniques que vous réaliserez seront fonction de votre degré d'autonomie, de la dimension de l'entreprise et de votre expérience professionnelle.

Elles concernent :

- La préparation des lieux de culture.
- La mise en culture.
- La multiplication des végétaux.
- L'entretien, la protection et la fertilisation des cultures.
- La récolte des produits et leur conditionnement.
- L'utilisation des différents matériels et équipements.
- L'Entretien et maintenance courante du matériel.
- L'Enregistrement de données techniques.

Autres formations de même niveau proposées au CFA

Le CAPA « Travaux Paysagers », « Production Agricole » et « Industries Agro Alimentaires » par apprentissage.

Pour s'inscrire :

- Retourner la fiche de pré inscription au CFA
- Le CFA vous convoque pour un entretien et un test écrit
- Le CFA confirme votre pré inscription ou vous propose une ré-orientation. Il vous transmet :

⇒ Un dossier d'inscription

⇒ Une fiche d'attestation d'embauche que vous devez faire compléter par le Maître d'apprentissage et nous retourner. Dès réception de cette fiche, le CFA service interface envoie à votre futur employeur tous les documents relatifs à la signature du contrat.